



**Convention-cadre bourguignonne
en faveur de la transition écologique, énergétique et de la croissance verte
avec
la Communauté de communes du Pays de Nuits-Saint-Georges**



Historique et contexte régional :

L'Etat, l'ADEME et le conseil régional se sont engagés dès 2010 dans l'accompagnement des territoires bourguignons dans la définition et la mise en œuvre de stratégies territoriales énergie-climat :

- Appel à projet PCET (2010-2012) et animation du réseau régional PCET depuis 2012
- AMI TEPos et animation du réseau régional TEPos depuis 2012
- Contrat de plan Etat-Région 2007-2013 (CPER)
- Programme énergie climat Bourgogne 2015-2020 (PECB)
- Contrats de territoires transition énergétique 2015-2020
- Programme Leader transition énergétique 2015-2020
- Mobilisation des fonds chaleur et déchets

L'appel à projets « territoires à énergie positive pour la croissance verte » lancé par la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie en septembre 2014 est destiné à accélérer l'engagement des territoires volontaires dans une démarche écologique et énergétique exemplaire. Le 9 février dernier, 14 territoires bourguignons ont été désignés lauréats de l'appel à projet. Ils se verront attribuer une aide financière de 500 000 euros qui pourra être renforcée jusqu'à 2 millions d'euros en fonction de la qualité des projets et de leur contribution aux objectifs inscrits dans la loi de transition énergétique pour la croissance verte. Ces subventions permettront de financer rapidement des projets en faveur de la réduction de la consommation d'énergie, de la diminution des émissions de GES, du développement de l'économie circulaire, de la production d'énergies renouvelables, de la préservation de la biodiversité, et de l'éducation à l'environnement.

1. Contexte et objet du présent document :

Depuis plusieurs années, la Communauté de communes du Pays de Nuits-Saint-Georges a encouragé les communes à engager des actions concrètes dans la rationalisation de l'énergie et le développement d'énergies renouvelables. Dans ce cadre, la Communauté de communes a décidé de s'engager, en partenariat avec le SICECO, dans la démarche « **Territoire à Énergie Positive** » coordonnée par l'ADEME et la Région Bourgogne, pour confirmer sa volonté politique de faire de la transition énergétique une de ses priorités pour le développement de son territoire par la mise en œuvre d'un plan d'actions opérationnel.

Cet engagement se trouve renforcé et confirmé dans sa candidature à l'appel à projet national « Territoires à énergie positive pour la croissance verte », dans le cadre duquel la Communauté de communes a été désignée lauréate le 9 février 2015 par la Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.



Dans ce contexte, la présente convention-cadre décrit le projet de territoire de la collectivité dans le domaine de la transition énergétique, écologique et de la croissance verte. La communauté régionale de travail, constituée de l'Etat, et en particulier la DREAL, l'ADEME et du Conseil Régional de Bourgogne, en vue de la mise en œuvre du projet de la Communauté de communes du Pays de Nuits-Saint-Georges apportera un accompagnement à la mobilisation coordonnée des différents dispositifs de soutien dans une logique de complémentarité et de subsidiarité : chaque dispositif de soutien financier faisant l'objet des procédures de programmation et de gestion qui lui sont propres.

L'élu référent est : Pascal GRAPPIN, Vice-président de la Communauté de communes en charge de la démarche TEPOS – TEPCV. Il a pour rôle d'être l'interlocuteur institutionnel du territoire pour la communauté de travail régionale et d'assurer les relais nécessaires au sein des instances de gouvernance du territoire. En cas de candidatures regroupées, il assure la coordination institutionnelle des collectivités concernées.

Le responsable technique du lauréat est : Ludovic BOURDIN, Directeur du développement de la Communauté de communes. Il est l'interlocuteur technique de la communauté de travail régionale.

Carine BRAY, animatrice TEPOS au SICECO, accompagne la Communauté de communes dans la démarche.

Le référent de la **communauté régionale de travail** est, pour cette convention-cadre : Cécile COLSON de l'ADEME. Il est l'interlocuteur privilégié du territoire/collectivité pour cette convention-cadre, chargé à lui d'assurer la coordination avec la communauté de travail régionale et de s'en faire le relais.

2. Principaux enjeux de la transition énergétique, écologique et de croissance verte du territoire/collectivité

Dans le cadre de la 1ère phase de la démarche TEPOS, un état des lieux des consommations, de la production d'énergie renouvelable et des potentiels a été dressé pour le territoire de Nuits-Saint-Georges issu de l'étude « Stratégie énergétique départementale » du SICECO, réalisée en partenariat avec la DREAL, l'ADEME, le conseil régional, le Conseil Départemental et le Grand Dijon. À partir de ces données, le profil énergétique du territoire a été édité, ainsi qu'une synthèse des grands enjeux du territoire en vue d'engager la réflexion sur les actions à mettre en œuvre pour réduire les consommations du territoire, diminuer la précarité énergétique et développer les énergies renouvelables locales.

Sur le territoire, le secteur résidentiel est le 1er consommateur d'énergie et représente 32% de la consommation d'énergie. L'industrie et les transports constituent les 2ème et 3ème postes de consommation d'énergie avec respectivement 29% et 23% du bilan. Ces secteurs sont très dépendants des énergies fossiles chères et fortement émettrices de gaz à effet de serre. La réduction de la dépendance aux énergies fossiles, enjeu majeur du territoire, passera inévitablement par une diminution de nos consommations.

Au total, ce sont 461 GWh d'énergie qui sont consommés sur le territoire chaque année dont 6% (soit 28 GWh) d'énergie produite à partir d'énergies renouvelables locales. En 2010, la facture énergétique s'élevait à 46 millions d'euros, il est donc primordial de créer des conditions favorables pour diminuer cette dépense et ramener certains flux financiers sur le territoire, et ce, en prenant en compte tous les potentiels d'économies d'énergie et de développement des énergies renouvelables.

3. Présentation de la stratégie de transition énergétique, écologique et de croissance verte du territoire

La Communauté de communes du Pays de Nuits-Saint-Georges, EPCI créé en 2004, composé de 25 communes et comptant environ 15 500 habitants est engagée depuis son origine dans un projet global de développement et d'aménagement raisonné de son territoire.

Partant du constat d'une situation géographique favorable et d'un équilibre constant entre le nombre de résidents et d'actifs, ce projet global vise à concilier un développement économique et résidentiel raisonné avec la protection d'un cadre naturel et environnemental particulièrement riche.

Cette démarche stratégique s'est attachée à développer de nombreux services à la population (services publics, enfance jeunesse, personnes âgées, action sociale et culturelle) dans une logique de proximité tout en favorisant le maintien et le développement d'un tissu économique dynamique et diversifié. Parallèlement, de nombreuses interventions sont engagées continuellement dans les domaines de la réduction et de la valorisation des déchets, de la préservation des ressources naturelles et de la qualité de l'eau, de la préservation de la biodiversité (réseau Natura 2000) et des paysages (mise en œuvre d'un plan paysage pour le bassin carrier de Comblanchien, par exemple).

L'action du territoire s'inscrit en outre dans une logique concertée de développement et d'aménagement durable à une échelle supra communale dans le cadre du SCOT des agglomérations de Beaune et Nuits-Saint-Georges qui privilégie, entre autre, une diminution importante de la consommation d'espaces agricoles et naturels, et dans le cadre du classement des Climats de Bourgogne au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Souhaitant donc favoriser la transversalité de son action et agir sur tous les leviers de la croissance verte, c'est donc en toute logique que la Communauté de communes du Pays de Nuits-Saint-Georges a souhaité s'inscrire dans un premier temps dans l'appel à projet régional TEPOS, puis dernièrement dans la démarche TEPCV.

En effet, l'efficacité et la sobriété énergétique, la production d'énergie renouvelable locale et la réduction des émissions de gaz à effet de serre sont autant de nouveaux leviers générateurs de croissance économique et sociale que la collectivité souhaite également mobiliser en faveur de la protection de son cadre de vie et du bien-être de ses habitants

La démarche de la Communauté de communes du Pays de Nuits-Saint-Georges s'inscrit également dans les objectifs environnementaux européens (3x20% à l'horizon 2020) que sont la réduction de 20% les émissions de GES, l'amélioration de 20% de l'efficacité énergétique et l'augmentation de la part des énergies renouvelables à 20% dans la consommation finale d'énergie, traduits au niveau national dans les engagements du Grenelle de l'Environnement.

Dans ce contexte, la démarche Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte permettra d'atteindre ces objectifs environnementaux ainsi que de confirmer la volonté politique de la Communauté de communes de s'engager dans la transition énergétique.

Ce projet de grande envergure doit permettre la mise en œuvre, sur le territoire, de nouvelles actions concrètes en matière de sobriété et d'efficacité énergétique, ainsi que de développement des énergies renouvelables.

4. Illustration de chaque axe stratégique en typologie d'actions envisagées

Des actions sont déjà engagées ou en cours de réflexion sur le territoire depuis plusieurs années. Dans le domaine de la maîtrise de l'énergie, 11 communes sont engagées dans un programme de diagnostic et de suivi énergétique de leur patrimoine bâti et 14 communes effectuent la coupure nocturne de leur réseau d'éclairage public. De plus, un programme d'amélioration de l'habitat privé a été lancé en mai 2014 par la Communauté de communes en intégrant notamment un volet « rénovation thermique » dans le cadre du dispositif Habiter Mieux de l'ANAH. Un réseau TEPos s'est également formé sur le terrain puisqu'une soixantaine de personnes ont participé activement à l'élaboration du programme d'actions.

Avec l'objectif de fédérer tous les acteurs du territoire (élus, partenaires, référents TEPos, professionnels, associations, citoyens,...), des groupes de travail ont été constitués et ont permis d'établir un plan d'actions partagé par tous.

Le plan d'actions de la Communauté de communes est axé sur 4 thématiques :

- **L'efficacité énergétique du patrimoine bâti public et privé :**
 - l'amélioration et l'exemplarité du patrimoine bâti des collectivités.
 - Les collectivités représentent seulement 3 % de la consommation énergétique du territoire dont 79% dans les bâtiments communaux et communautaires. L'exemplarité est importante, cela passe par la réalisation de pré-diagnostic énergétiques déjà engagés dans 11 communes, permettant d'établir l'état des lieux du patrimoine des collectivités et de définir des préconisations de travaux d'amélioration de l'efficacité énergétique à mettre en œuvre en vue de réduire les consommations des bâtiments et de l'éclairage public.
 - la mise en place d'une plateforme de rénovation territoriale énergétique locale permettant de dispenser un accompagnement neutre et de proximité des ménages (tous particuliers du territoire, bénéficiaires ou non des aides ANAH) dans le choix et la mise en œuvre des travaux de réhabilitation énergétique de l'habitat et de développement des énergies renouvelables.
 - l'incitation à l'utilisation d'énergies renouvelables
 - la sensibilisation et l'information du public sur la rénovation énergétique
 - **Les énergies renouvelables :**
 - le développement de la filière bois-énergie pour les collectivités
 - la communication sur la ressource en bois
 - le développement des projets de production d'énergies renouvelables et notamment des projets participatifs
 - **La mobilité durable :** Les transports représentent 23% de la consommation énergétique.
 - la sensibilisation au covoiturage et à l'éco-conduite
 - l'aménagement d'une aire de covoiturage au niveau de l'échangeur autoroutier de Nuits-Saint-Georges
 - la promotion des différents moyens de mobilité durable
 - **L'accompagnement des entreprises locales dans la transition énergétique :**
 - l'accompagnement à la sobriété énergétique dans les entreprises commerciales et artisanales
 - la sensibilisation des entreprises du bâtiment aux économies d'énergie dans l'habitat
 - la formation et la qualification des entreprises locales du bâtiment
- Le soutien de l'Etat dans le cadre du label Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte permettra d'accompagner des investissements visibles, avec un impact fort sur les enjeux territoriaux de transition énergétique. Afin de répondre à ces attentes, la Communauté de communes souhaite concentrer les financements au titre de ce dispositif sur quelques actions phares dans le domaine de la mobilité avec pour enjeux principaux de diminuer les émissions de gaz à effet de serre et la consommation d'énergie fossile tout en répondant aux préoccupations quotidiennes de ses habitants dans ce domaine. À titre indicatif, il s'agira principalement de :
- La création d'une aire de covoiturage multiservices et multimodale en entrée d'autoroute,
 - La création des solutions de mobilité alternatives à la voiture thermique individuelle, en rabattant vers les centres de déplacements (gares, autoroutes).

5. Calendrier prévisionnel

Après la validation du programme opérationnel par les élus de la Communauté de communes, le plan d'action retenu sera présenté aux groupes de travail en vue d'une implication de l'ensemble des acteurs du territoire dans la mise en œuvre et le suivi des actions.

Le Comité technique de suivi associant le territoire et le SICECO ainsi que les éventuels acteurs partenaires locaux (Espace Info Énergie, Pact21, ...) se réunira tous les trimestres en vue d'un suivi de l'avancement et de la mise en œuvre du plan d'actions suivant des indicateurs de suivi de l'efficacité des actions définis par le Comité de Pilotage.

Ce dernier en collaboration avec les services de l'État, la DREAL, l'ADEME et de la Région se réunira autant de fois que nécessaire et a minima une fois par an.

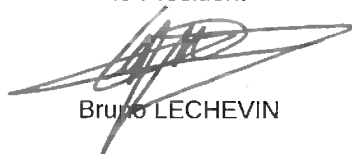
Le développement des actions déjà engagées sur une partie du territoire (ex : pré-diagnostic énergétique) est en cours. Les autres actions devraient débuter au 2^d semestre 2015 ou 1^{er} semestre 2016.

Fait à Dijon, le 12 juin 2015

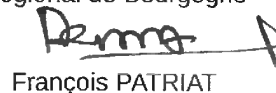
pour l'Etat
le Préfet de la région Bourgogne
Préfet de la Côte d'Or


ERIC DE ZANT

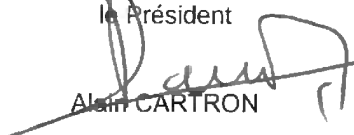
pour l'ADEME
le Président


Bruno LECHEVIN

pour le Conseil Régional de Bourgogne
le Sénateur, Président du Conseil
Régional de Bourgogne


François PATRIAT

Pour la Communauté de communes du Pays de Nuits-Saint-Georges
le Président


Alain CARTRON

en présence de
Mme Ségolène ROYAL
Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie



